

TRADUCTION ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE GREC

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

David-Artur Daix – Marie-Anne Sabiani

Coefficient : 3.

Durée : 6 heures.

Quatre-vingt-dix-neuf candidats se sont inscrits cette année à la nouvelle épreuve commune de « traduction et commentaire d'un texte grec ». Quatre-vingt-dix ont effectivement composé. Ces chiffres sont en net recul par rapport aux années précédentes où, bon an mal an, environ cent trente candidats choisissaient cette « nouvelle » épreuve plutôt que la version grecque. En outre, cette baisse ne peut être imputée aux circonstances exceptionnelles qui ont entouré le déroulement du concours durant cette session 2020, les inscriptions ayant eu lieu avant le déclenchement de la crise sanitaire. Enfin, ces chiffres ne traduisent nullement une désaffection pour le grec, les effectifs de l'épreuve commune de version grecque ayant, eux, crû considérablement cette année pour dépasser les quatre cents inscrits. Il s'agit donc apparemment d'un report des inscriptions de la nouvelle épreuve vers la version qui, pour l'heure, ne s'explique pas.

Afin de bien marquer la différence entre les deux épreuves, il n'est pas inutile de rappeler une nouvelle fois la définition de l'exercice telle qu'elle a été précisée dans le Journal Officiel :

Épreuve de langue et culture ancienne [...] : Traduction et commentaire (durée : six heures), liés à la thématique du programme, d'un texte latin ou grec d'une page environ, accompagné d'une traduction partielle en français. L'épreuve comprend une version portant sur la partie du texte non traduite et un commentaire.

La thématique de cette année, « Les hommes et les dieux », était déjà inscrite au programme de l'épreuve en 2012 et, dans le domaine grec, couvre d'innombrables mythes, des plus obscurs aux plus connus. Il nous a donc paru utile de proposer un sujet qui s'en tienne aux récits les mieux maîtrisés par les candidats de façon à rendre l'épreuve aussi équitable que possible. En outre, en les invitant à traduire et à commenter un extrait dont la teneur leur était nécessairement familière, en dehors même des connaissances spécifiques liées à la thématique, nous espérons leur épargner beaucoup de contresens. Nous avons donc choisi un extrait des *Troyennes* d'Euripide (v. 916-65) mettant en scène Hélène et narrant des épisodes célèbres de la guerre de Troie.

Hélène, sur laquelle Ménélas a remis la main après la chute d'Ilion, se défend face aux accusations portées contre elle par son mari et par Hécube, devenue captive des Grecs victorieux, en invoquant les origines de la guerre de Troie et en particulier le rôle joué par Aphrodite et par son champion, Pâris-Alexandre, dans les malheurs qui se sont abattus sur les Phrygiens comme sur les Grecs. Les rapports qu'entretiennent les dieux et les hommes jouent un rôle central dans ce récit très argumenté où Hélène apparaît comme un adversaire redoutable face à Ménélas, ce qui devait permettre aux candidats de faire valoir à la fois leur connaissance de la thématique et leur maîtrise de l'exercice du commentaire.

Le sujet se présentait sous la forme d'une double page, le texte grec sur la page de gauche faisant face à sa traduction sur celle de droite tandis que la partie à traduire se distinguait nettement.

La version comptait 13 vers, soit les deux tiers environ d'une version traditionnelle qui en comporte une vingtaine. Elle se trouvait placée au milieu du texte, ce qui permettait de ne pas « bloquer » le travail d'explication quand bien même certains passages seraient restés mal compris (cela ne sera évidemment pas toujours le cas et dépend à chaque fois des particularités du sujet retenu). Si l'on considère qu'avec trois heures de travail sur les six attribuées à l'épreuve, les candidats disposent en fait des trois quarts du temps alloué à l'épreuve commune de version grecque, cette longueur est plus que raisonnable.

Cette année, les résultats de cette nouvelle épreuve sont plutôt décevants.

Les notes s'échelonnent de 20 à 00,5/20. Les candidats qui rendaient traductions ou commentaires blancs et qui avaient pratiquement disparu ont refait leur apparition : nous avons reçu une copie entièrement vierge (notée 00/20) et 9 commentaires blancs, soit 10 % du paquet. C'est considérable et cela explique en grande partie que la moyenne soit cette année en baisse sensible et s'établisse à 08,62/20 (elle était de 09,50/20 en 2019). Nous comptons cinq admis à l'issue de l'écrit, contre neuf l'an passé.

Contrairement aux espoirs que nous nourrissions, la familiarité des candidats avec la teneur générale du texte à commenter ne leur a pas évité de commettre de nombreux contresens. Bien évidemment, deux ou trois années de propédeutique ne sauraient suffire à transmettre une connaissance approfondie de la civilisation grecque. L'un des paradoxes de cette épreuve difficile et exigeante a toujours été qu'elle demeure interdite aux optionnaires de lettres classiques, qui seraient pourtant les mieux armés pour l'affronter parce qu'ils possèdent mieux la langue, la culture et les auteurs grecs anciens que leurs camarades dont ce n'est pas la spécialité. Toutefois, avec Hélène et la guerre de Troie, nous pensions être en terrain connu et permettre ainsi au plus grand nombre de faire la démonstration de leurs qualités de lecteurs et d'interprètes, ce qui est l'intérêt principal de l'épreuve de traduction-commentaire. Malheureusement, nous avons surtout lu beaucoup de banalités sur la nature « argumentative » de la tirade d'Hélène qui, fait « remarquable », comprenait beaucoup de « connecteurs logiques », ainsi que sur le caractère « pathétique » de la destinée des personnages de tragédie. Sans parler des innombrables analyses plaquées sur le texte à propos de la condition féminine dans l'Athènes classique, dont Euripide se ferait ici le champion à travers cet exemple mythique, ou bien à propos du rôle du théâtre dans le fonctionnement de la cité attique et dans la vie des citoyens athéniens. La naïveté des lectures proposées est souvent confondante et source de graves contresens : il ne faut pas croire tout ce que raconte Hélène, ni adopter sans réfléchir son point de vue contre la cruelle Aphrodite, le vilain Ménélas et la méchante Hécube.

Du reste, c'est moins la traduction qui fait chuter la moyenne de l'épreuve que le commentaire : la différence entre la moyenne des deux exercices pris séparément est de 1,60 point, au bénéfice de la traduction. Session après session, nombre d'explications continuent de présenter à la fois des défauts formels et des ignorances et contresens sur le fond. De plus, le danger de voir une bonne traduction ou un bon commentaire compromis par une mauvaise prestation dans la seconde moitié de l'exercice contribue également à rendre les résultats moins bons que dans l'épreuve commune de version grecque. Certes, nous essayons de modérer les

effets de ces « accidents » quand l'une des parties du devoir est vraiment méritante, mais ces efforts ne sauraient les compenser entièrement.

Pour cette session, 43 candidats ont obtenu la moyenne. Nous avons noté quatre copies entre 18 et 20/20, à la fois pour nous conformer à l'esprit qui préside aujourd'hui à la notation du concours et pour signaler nettement les meilleurs devoirs. Toutefois, dans l'ensemble, nous sommes plutôt déçus par les résultats obtenus cette année. Nous sommes néanmoins bien conscients des difficultés particulières qui ont affecté la préparation du concours cette année du fait de la crise sanitaire et nous saluons le courage et la persévérance des candidats.

Venons-en maintenant au détail du texte pour souligner les erreurs les plus fréquemment commises et rappeler quelques principes auxquels nous sommes attachés, tant pour l'exercice de version que pour celui du commentaire. Nous espérons que les quelques conseils qui suivent permettront aux candidats de mieux comprendre les attentes du jury et d'améliorer leurs résultats.

I. TRADUCTION :

Les candidats ne doivent pas redouter les textes poétiques, qui ne sont pas nécessairement plus difficiles à traduire que des versions prosaïques. Certains vers comportaient de réelles difficultés et nous en avons naturellement tenu compte dans notre correction, mais, pour l'essentiel, le lexique et la syntaxe de cette version n'avaient rien qui dût déconcerter les candidats. Pourtant, nous avons parfois déploré une certaine approximation dans les constructions, alors que la langue d'Euripide est le plus souvent tout aussi rigoureuse que celle des prosateurs : la poésie ne doit pas faire oublier les règles élémentaires de la syntaxe grecque.

Lors de l'épreuve, les candidats peuvent consulter un ou plusieurs dictionnaires. Cependant, nous attirons leur attention, comme celle de leurs préparateurs, sur un point important. Lorsque nous choisissons un sujet de version, nous nous servons du *Dictionnaire grec-français* d'Anatole Bailly (la version intégrale et non l'abrégé) pour en évaluer la difficulté. Or telle forme, telle expression, telle phrase parfois, bien expliquées dans cet ouvrage, ne le sont pas forcément ailleurs. Le jury invite donc les candidats à privilégier cet instrument plutôt qu'un autre.

• Vers 17 : νικᾷ Κύπρις θεάς, ...

Les trois premiers mots de la version n'auraient pas dû susciter la moindre difficulté : comment faire plus simple qu'un sujet au nominatif, un verbe à l'indicatif présent et un complément d'objet direct à l'accusatif pluriel ? « Cypris remporte la victoire sur les déesses. » Pourtant, nombre de candidats ont pris la forme νικᾷ pour le datif singulier du substantif νίκη (νίκη écrit avec un êta) et l'accusatif pluriel θεάς pour un génitif singulier, ce que l'accentuation du mot aurait dû leur interdire (ce cas « oblique » donne θεᾶς, périspomène, et non θεάς, oxyton), quand ils n'ont pas confondu θεάς avec une forme de ἡ θεά, « le spectacle », mot accentué sur la pénultième et non sur la finale. Dès lors, le nominatif Κύπρις devenait par nécessité un second génitif et « la victoire de la déesse Cypris », construite de diverse manière dans ce contexte, apparaissait en tête des traductions, produisant ainsi d'emblée le plus mauvais effet. De telles erreurs d'analyse sont difficilement pardonnables : elles témoignent de graves lacunes en matière de morphologie

grecque et d'un manque de rigueur manifeste. Au total, seuls quatorze candidats (15 %) ont bien traduit la phrase : ce chiffre est éloquent.

• **Vers 17-8** : καὶ τοσόνδ' οὐμοὶ γάμοι | ὤνησαν Ἑλλάδ' ·

La proposition suivante, coordonnée par καὶ à ce qui précède, et à la fin de laquelle il fallait restituer un α élide dans l'accusatif Ἑλλάδα, objet du verbe ὤνησαν à l'indicatif aoriste actif, était un peu plus compliquée à interpréter à cause de la présence du neutre adverbial τοσόνδε, élide lui aussi, dont le sens et l'emploi ici ont gêné de nombreux candidats. Strictement, annonçant la suite sur un ton exclamatif (et, éventuellement, restrictif : « autant et pas plus »), il s'agit de l'accusatif d'objet interne du verbe ὀνίνημι, « être utile, avantageux », tandis que le mot Ἑλλάδα en est l'objet externe : « voici les nombreux avantages que mes noces assurèrent à la Grèce ! »

En outre, le sujet οὐμοὶ γάμοι comprenait une crase pour οἱ ἐμοὶ γάμοι que certains ont mal comprise et tenté vainement de lire comme la présence dans la phrase de la négation οὐ jointe au pronom personnel μοι (le *Bailly* consacre une entrée à « οὐμός, crase p. ὁ ἐμός » et y mentionne le nominatif pluriel « οὐμοί, p. οἱ ἐμοί »).

Enfin, le substantif Ἑλλάδα lui-même a été souvent mal interprété, la traduction faisant intervenir de nouveaux personnages nommés tantôt « Hella », tantôt « Helladè », ou bien substituant « les Grecs » à la Grèce, ce qui est bien moins grave, mais qui demeure inexact, tandis que le verbe ὤνησαν était diversement analysé alors même que le *Bailly* comporte une entrée ὤνησα renvoyant à ὀνίνημι (en particulier, beaucoup ont fait venir la forme du verbe ὠνέομαι-οὔμαι, « acheter », qui ne s'emploie qu'au moyen et dont l'aoriste est ὠνησάμην).

• **Vers 18-9** : οὐ κρατεῖσθ' ἐκ βαρβάρων, | οὔτ' ἐς δόρυ σταθέντες, οὐ τυραννίδι.

Si le début du vers 19 est effectivement problématique pour le sens, voire pour la construction, la fin du vers 18, en revanche, n'aurait pas dû, là non plus, troubler les candidats. Le verbe κρατέω-ῶ est ici à la 2^e personne du pluriel de l'indicatif présent passif, κρατεῖσθε, et a pour sujet « vous, les Grecs », tirés de la Grèce sur l'évocation de laquelle s'achevait la proposition précédente, tandis que, comme souvent chez les Tragiques, le complément d'agent au génitif pluriel est introduit par la préposition ablative ἐκ au lieu de ὑπὸ : « vous n'êtes pas sous domination barbare ». Pourtant, nous ne comptons plus les copies où cette forme verbale a reçu pour sujet la Grèce, « elle », comme s'il s'agissait d'une troisième personne du singulier. En outre, dans ce contexte, de nombreuses fautes de temps rendant le verbe comme un passé nous laissent craindre que certains n'aient voulu voir dans cette forme un participe aoriste passif, comme s'il y avait κρατηθεῖσα. Enfin, beaucoup de candidats ont traduit littéralement le tour ἐκ βαρβάρων comme un complément de lieu, ce qui n'allait évidemment pas du tout ici.

Les mots qui suivent, οὔτ' ἐς δόρυ σταθέντες, forment sans doute la plus grande difficulté du texte. En effet, le vers 19 ne comprend aucun verbe et s'il est aisé de sous-entendre κρατεῖσθε à la fin dans le tour οὐ τυραννίδι, « vous ne connaissez pas la tyrannie », cela s'avère plus difficile avec les mots précédents, où le verbe κρατεῖσθε ne pourrait

s'entendre qu'absolument en considérant le participe σταθέντες comme apposé avec une valeur circonstancielle appropriée au contexte : littéralement « ni n'êtes dominés après/pour avoir été placés ». Si l'on ne veut pas sous-entendre le verbe précédent, l'autre solution consiste à introduire le verbe « être », auquel cas, avec ἐστε sous-entendu (la copule est enclitique), le participe σταθέντες devient attribut et nous avons affaire à une périphrase en lieu et place de l'indicatif aoriste passif du verbe ἴστημι qui est pratiquement inusité à cette personne (ἐστάθητε) : c'est la construction la plus simple. Reste alors à déterminer le sens de l'expression ἐς δόρυ σταθέντες, que les interprètes comprennent diversement : pour certains, les Grecs n'ont pas été « vaincus dans la lutte » (Loeb : cette lecture nous semble difficilement défendable avec ἐς δόρυ comme complément), quand pour d'autres ils n'ont pas été forcés de prendre les armes et de se dresser contre une armée (CUF, GF). En combinant les articles du *Bailly* consacrés à ἴστημι d'une part et à δόρυ de l'autre, on pouvait néanmoins arriver à la traduction littérale suivante : « postés en vue de la bataille » (ou encore « rangés sous les armes »). Devant la difficulté du tour, toutefois, nous avons évidemment accepté la plupart des interprétations raisonnables du moment que la syntaxe était respectée et ce deuxième membre de phrase correctement coordonné au précédent par οὔτε.

Notons que les contresens sur le mot δόρυ ont été très nombreux, qu'il soit pris pour un simple « bout de bois », pour la « flotte » achéenne ou encore pour « le cheval de Troie ». Enfin, ajoutons que les mots tyrannie et tyran ne sont pas interchangeables, ni en français, ni en grec.

• **Vers 20-1** : Ἄ δ' εὐτύχησεν Ἑλλάς, ὠλόμην ἐγὼ | εὐμορφία πραθεῖσα

Peste soit des propositions relatives ! C'est en tout cas, année après année, le sentiment que semblent ressentir la plupart des candidats quand ils sont confrontés à des constructions les mettant en œuvre. Seules quelques copies ont bien interprété ce tour et compris que la relative entrainait dans un rapport assez lâche avec le verbe principal ὠλόμην, à la manière des compléments à l'accusatif placés en tête de phrase et que l'on classe généralement dans la catégorie très floue des « accusatifs de relation ». Le pronom relatif lui-même, au neutre pluriel, est l'accusatif d'objet interne du verbe εὐτύχησεν dont le nominatif Ἑλλάς est le sujet. Une traduction élégante de cette phrase pourrait donner, en rendant avec l'insistance voulue la particule adversative δὲ ainsi que le pronom personnel de 1^{re} personne : « Mais ce qui fit le bonheur de la Grèce causa ma propre perte. »

Nous avons aussi constaté beaucoup d'erreurs sur l'analyse du participe aoriste passif au nominatif féminin singulier πραθεῖσα, qui vient de πιπράσκω, « transporter pour vendre » dit le *Bailly*, et non de πράττω, pour ne citer que lui. Enfin, le datif εὐμορφία note la cause et non l'agent ici : « vendue pour ma beauté ».

• **Vers 21-2** : κώνειδιζομαι | ἐξ ὧν ἐχρῆν με στέφανον ἐπὶ κάρᾳ λαβεῖν.

Nouvelle crase, nouvelle confusion : combien de fois n'avons-nous pas lu dans les copies que la pauvre Hélène était morte « empoisonnée à la ciguë » parce que les candidats, au lieu de bien décomposer la forme κώνειδιζομαι en καὶ ὄνειδιζομαι, ont été chercher le verbe tardif

κωνειάζομαι que Strabon emploie apparemment une fois ? Il s'agit ici encore d'un indicatif présent coordonné par καὶ à ce qui précède : « et l'on me couvre de reproches ».

L'origine de ces injures était précisée dans la proposition relative qui suit et qui a soulevé à peu près les mêmes difficultés que la précédente. Le tour ἐξ ὧν est elliptique : si l'on rétablit l'antécédent sous-entendu, on obtient ἐκ τούτων ἐξ ὧν, autrement dit « pour les raisons pour lesquelles ». L'imparfait ἐχρῆν, correspondant à un verbe d'obligation, doit se traduire ici comme un irréel du présent (ou du passé, éventuellement). Impersonnel, il a pour sujet l'infinitive qui le complète dans laquelle με est le sujet, λαβεῖν le verbe (valeur d'aspect uniquement après ἐχρῆν), στέφανον l'objet et ἐπὶ κάρῳ le complément de lieu : « je devrais (ou j'aurais dû) recevoir sur ma tête une couronne ».

• **Vers 23** : Οὐπω με φήσεις αὐτὰ τὰν ποσὶν λέγειν, ...

Un seul et unique candidat a rendu correctement la négation adhésive dans ce tour, pourtant paradigmatique. En effet, on apprend dans les grammaires qu'en grec, οὐ φημι ne se traduit pas « je ne dis pas que », mais « je dis que... ne... pas ». Nous avons ici un indicatif futur à la 2^e personne du singulier et une négation composée, mais cela ne change rien à l'affaire et il fallait comprendre, en rendant correctement la proposition infinitive qui complète ce verbe de déclaration : « Tu vas prétendre que je ne parle toujours pas du sujet même qui nous occupe ».

Ici encore, la crase τὰν ποσὶν pour τὰ ἐν ποσὶν, littéralement « ce qui est devant nos pieds », a suscité beaucoup d'erreurs, alors même que le *Bailly* consacre une entrée à τὰν (« crase att. et poét. p. τὰ ἐν »), tandis que le datif pluriel ποσὶν a été souvent interprété, en dépit de l'accentuation, comme l'accusatif de ὁ πόσις, ιος : « l'époux », ou bien de ἡ πόσις, εως : « la boisson ». En outre, l'adjectif pronominal intensif αὐτὰ, « les choses devant nos pieds *elles-mêmes* » n'a généralement pas été compris.

Précisons enfin que la négation οὐπω signifie « pas encore » et non « jamais ».

• **Vers 24** : ὅπως ἀφώρμησ' ἐκ δόμων τῶν σῶν λάθρα.

Cette proposition interrogative indirecte introduite par ὅπως, « comment... », développe les mots αὐτὰ τὰν ποσὶν et précise le sujet que Ménélas brûle d'aborder : « la façon dont j'ai soudain quitté ta maison en secret ». L'indicatif aoriste ἀφώρμησα est à la 1^{re} personne du singulier et la demeure de Ménélas n'est évidemment pas « saine et sauve » (cf. σάος-σῶς), pas plus qu'elle n'abrite des « oiseaux chanteurs » (cf. αἱ σῶδες, le singulier ἡ σῶς étant inusité) : il fallait simplement lire le génitif pluriel de l'adjectif possessif de 2^e personne du singulier σός, σή, σόν.

• **Vers 25-6** : ἦλθ' οὐχὶ μικρὰν θεὸν ἔχων αὐτοῦ μετὰ | ὁ τῆσδ' ἀλάστωρ, ...

Beaucoup de candidats, dans leur commentaire, ont noté qu'au v. 4 le démonstratif de 1^{re} personne ἦδε désignait Hécube : un simple rapprochement des deux passages aurait donc dû leur permettre de retrouver le même personnage derrière la reprise de ce pronom dans le tour ὁ τῆσδ' ἀλάστωρ, « le fléau issu de cette femme », sujet du verbe ἦλθε. Rappelons-le : la traduction et le commentaire sont indissociables et doivent être élaborés de concert, l'un éclairant l'autre. Ajoutons que la 1^{re} personne du singulier de l'indicatif aoriste du verbe

ἔρχομαι est ἦλθον et non *ἦλθα, contrairement à ce que nombre de traductions de la forme élidée ἦλθ' par « je suis venue » pourrait laisser penser !

Le participe ἔχων, apposé au sujet, dont l'objet est οὐχὶ μικρὰν θεὸν, tour qui comporte une jolie litote (ici encore, la négation οὐχὶ est adhéscente et οὐχὶ μικρὰν équivaut à μεγάλην), se traduit simplement par « avec ». L'anastrophe αὐτοῦ μέτα (pour μεθ' αὐτοῦ : l'accentuation de la préposition μέτα sur la pénultième est caractéristique) est dès lors largement redondante pour le sens et, appuyée sur le pronom réfléchi direct, marque avant tout l'insistance : « avec à ses côtés une puissante déesse ».

- **Vers 26-7** : εἴτ' Ἀλέξανδρον θέλεις | ὀνόματι προσφωνεῖν νιν εἶτε καὶ Πάριν·

L'hypothèse εἶτε... εἶτε, « soit que..., soit que » n'est ni rare ni compliquée. Pourtant, elle n'a pas toujours été bien comprise. Le verbe de volonté θέλεις, à l'indicatif présent actif, a pour sujet Ménélas, d'où la 2^e personne du singulier. En poésie, il n'est généralement pas utile d'appliquer scrupuleusement la distinction courante en prose entre ἐθέλω « consentir » et βούλομαι « vouloir » : la traduction de la forme poétique θέλω par « vouloir » convient souvent fort bien. L'infinitif προσφωνεῖν qui complète θέλεις a pour objet le pronom personnel νιν qui équivaut à αὐτὸν et désigne « le fléau » précédent, tandis que les accusatifs Ἀλέξανδρον et Πάριν sont employés comme attributs du complément d'objet (καὶ est adverbial ici). Quant au datif ὀνόματι, il note simplement le moyen et, joint à προσφωνεῖν, signifie qu'il s'agit ici de « nommer » Pâris-Alexandre : « que tu veuilles lui donner le nom d'Alexandre ou bien même celui de Pâris ».

- **Vers 28-9** : ὅν, ὃ κάκιστε, σοῖσιν ἐν δόμοις λιπὼν | Σπάρτης ἀπῆρας νῆι Κρησίαν χθόνα.

Voici encore un pronom relatif, ὅν, cette fois-ci dit de liaison, dont l'antécédent est Pâris-Alexandre et qui est l'objet du participe aoriste actif λιπὼν au nominatif masculin singulier, apposé au sujet du verbe conjugué de la proposition relative, l'indicatif aoriste actif ἀπῆρας, de ἀπαίρω, « partir, s'éloigner » (et non de ἀφαιρέω-ῶ, « enlever, ôter »), autrement dit Ménélas, toujours désigné à la 2^e personne du singulier. C'est ce que l'on appelle une proposition relative complexe, parce que le pronom relatif ne complète pas le verbe conjugué, mais un participe qui en dépend : littéralement « ayant laissé lequel dans ta maison, tu es parti ».

Le superlatif au vocatif ὃ κάκιστε, « toi le pire des scélérats », désigne évidemment Ménélas et non Pâris, et la demeure, qui n'est toujours pas « saine et sauve », lui appartient, tout simplement.

Pour compléter le verbe de mouvement ἀπῆρας, on trouve un génitif, Σπάρτης : « Sparte », notant le point de départ du voyage (question πόθεν) et un accusatif de direction, Κρησίαν χθόνα : « la terre de Crète », notant son but (question ποῖ), ainsi qu'un datif instrumental νῆι : « par bateau ».

Il n'était aucunement question ici ni de graisse (cf. λιπόω-ῶ), ni de souterrains (cf. χθόνιος, α, ον), ni de « Spartiates valides » (cf. ἄπηρος, ος, ον).

- (Vers 29) : Εἶεν.

Cette interjection ne compte pas dans la stichométrie (elle ne vaut pas à elle seule un vers supplémentaire). Nous avons accepté beaucoup de traductions, en particulier celles proposées par le *Bailly* : « allons ! eh bien ! », mais aussi « soit ! », quand bien même le dictionnaire précise bien qu'il ne s'agit pas ici de l'optatif du verbe « être ». En revanche, nous avons sanctionné « ainsi soit-il ! ».

II. COMMENTAIRE :

- **Qualité de l'expression écrite.**

L'épreuve de « traduction et commentaire d'un texte grec » est aussi une épreuve de français dans laquelle la qualité de l'expression écrite du candidat est prise en compte. Fautes d'orthographe et de syntaxe, écarts de langage, anglicismes et néologismes, tours jargonneux, impropriétés diverses (« de *les Troyennes* »), confusions liées à la précipitation (« tragédien » ou « tragédiste (*sic*) » pour « auteur tragique », « apologue » pour « apologie », « transgenre » pour « hybride », etc.) déparent un grand nombre de copies.

Rappelons qu'en français, à l'exception du mot *héros*, la lettre *h* initiale n'est pas aspirée quand il s'agit de mots issus du grec (« l'hédonisme ») ou de calques du grec (on écrira donc « l'*hybris* »).

Il convient de respecter le niveau de langue attendu dans une dissertation et de bannir toute expression vulgaire, même citée entre guillemets, en se conformant au registre de l'exercice écrit. Nous avons souri en lisant que la passion d'Hélène pour Pâris était dotée d'une « date d'expiration » : la formule est plaisante, voire frappante, mais inappropriée.

L'expression doit toujours être claire et précise. Il faut être attentif au sens exact des termes choisis : parfois le choix même du vocabulaire pour qualifier tel ou tel aspect du texte révèle une grande approximation à la fois dans la terminologie *et* dans la compréhension du texte. Il était par exemple maladroit de vouloir déceler de l'*hybris* partout dans cet extrait, non seulement chez tous les personnages mortels, mais aussi chez les dieux : il fallait au contraire se concentrer sur la manière dont Hélène, dans la troisième partie de sa tirade, use habilement et implicitement de cette menace pour mieux manipuler Ménélas. De même, ce texte ne se prêtait pas du tout à un développement sur la catharsis : ce n'est pas parce que le candidat commente un extrait de tragédie que ce type d'analyse est pertinent.

De plus, le vocabulaire relatif à la culture antique ou à l'analyse littéraire en général n'est pas toujours employé à bon escient. L'adjectif « élégiaque » (et non « ellégiaque » comme nous l'avons vu écrit parfois), par exemple, a pris une extension sémantique différente après l'Antiquité et pouvait prêter à confusion. Ainsi, certains candidats ont qualifié d'« élégiaque » la tirade d'Hélène parce qu'elle y multiplie les expressions à la 1^{re} personne du singulier et qu'elle n'hésite pas à y exprimer ses sentiments. Cependant, en Grèce, l'élégie est avant tout un genre poétique qui se caractérise par un mètre (le distique élégiaque) et par un dialecte (l'ionien) précis, ainsi que par son caractère gnomique. Ainsi, les poèmes de ses deux meilleurs représentants, Théognis et Solon, n'ont pratiquement rien de commun, ni pour le fond, ni pour la forme, avec les trimètres iambiques composés par Euripide en ionien attique et déclamés par Hélène sur scène.

Quant au vocabulaire de l'analyse littéraire, nous rappelons que les outils précieux qu'offre le vaste répertoire des figures stylistiques et rhétoriques doivent être utilisés avec pertinence. Ainsi, autant plusieurs candidats ont eu raison de relever à propos d'Hécube l'emploi du polyptote ἔτεκεν... τεκοῦσα (v. 4-5) qui assimile nettement la naissance de Pâris à la cause première de tous les maux qui ont suivi (ἀρχὰς... τῶν κακῶν, renforcé par le tour introducteur Πρῶτον μὲν), autant la notion de « mise en abyme » (et non en « abîme », le mot conservant son orthographe ancienne dans cette expression), représentation d'une œuvre à l'intérieur même d'une œuvre, n'est pas toujours maniée de façon appropriée et s'appliquait mal à cet extrait d'Euripide. Il était également maladroit de parler d'*ekphrasis* dès lors qu'Hélène décrivait une situation, ou de *diègèsis* à chaque fois qu'elle narrait un événement. De même, si Hélène fait, dans cet extrait, les questions et les réponses, cela ne signifie nullement que l'on puisse qualifier sa tirade de « dialogue » : monopolisant la parole, elle propose bien plutôt un monologue qui revêt parfois la forme d'un dialogisme, ce qui est tout à fait différent. Enfin, cet extrait n'est pas une scène d'exposition, les répétitions de sonorités en [a] ou [o] ne sont pas des allitérations, le texte est constitué de trimètres iambiques et non « dactyliques » à propos desquels on parle de vers et non de lignes et que l'on doit éviter à tout prix de qualifier d'alexandrins.

Espérons que ces quelques remarques donneront aux candidats un aperçu des attentes du jury concernant la qualité de l'expression écrite.

- **Méthode du commentaire.**

Nous rappellerons ici quelques-uns des conseils donnés dans les « Repères pour la nouvelle épreuve Ulm ». Si certains textes peuvent se prêter à un commentaire linéaire, le commentaire composé reste la forme la plus appropriée parce qu'il oblige les candidats à s'interroger sur les enjeux qui structurent le passage étudié tout autant que sur la manière dont ceux-ci apparaissent. Le commentaire linéaire n'est pas proscrit, mais l'expérience montre qu'il n'est guère propice aux excellentes prestations. En tout état de cause, le candidat ne doit pas hésiter tout au long de son devoir entre commentaire linéaire et commentaire composé, mais opter clairement pour l'une ou l'autre méthode. Le commentaire composé n'est pas un commentaire linéaire déguisé : les trois parties qui se succèdent dans la tirade d'Hélène ont ainsi été parfois commentées à la suite, telles quelles, alors même que les candidats annonçaient en introduction plusieurs axes de lecture thématiques.

L'introduction situe autant que possible l'extrait, indique brièvement la nature et le contenu du texte, en dégage les mouvements, puis propose, en lien avec la thématique au programme, une problématique qui servira de fil directeur tout au long du développement organisé autour de deux ou trois axes clairement annoncés en fin d'introduction (et respectés ensuite par le candidat). Il convient d'énoncer avec clarté ces axes de lecture et de revenir en conclusion sur les questions qui auront été formulées en introduction.

Malheureusement, cette année encore, nous avons constaté que beaucoup de candidats ne savaient toujours pas composer correctement une introduction, qu'il s'agisse de produire une *captatio benevolentiae* pertinente, concise et exempte d'erreurs grossières¹, d'analyser

¹ Ovide, auteur latin des *Métamorphoses*, n'est pas une référence particulièrement utile pour apprécier une tragédie grecque composée cinq siècles avant sa naissance. Le jury n'a pas besoin qu'on lui raconte tout le déroulement du cycle troyen depuis le mariage de Thétis et de Pélée. Quiconque a lu l'*Illiade* (avec un seul « I ») sait qu'Hélène n'a pas attendu Euripide pour se plaindre amèrement d'Aphrodite (voir Chant III, v. 399-412). De même, dans

correctement le sujet en précisant les différentes parties du texte (régurgiter le chapeau ne suffit pas), de dégager une problématique liée à la thématique au programme qui ne soit pas simplement plaquée sur l'extrait à étudier, mais qui s'en inspire, ou d'annoncer distinctement deux ou trois axes de lecture appropriés et éclairants qui forment un plan clair et net. En particulier, le jury a été surpris de constater que fort peu de candidats avaient jugé utile d'étudier en détail la composition du texte, pourtant riche d'enseignement sur la manière dont Hélène présente les faits à son mari, et, partant, précieuse pour apprécier les enjeux de l'extrait. Ainsi, nous avons apprécié les rares copies où la tirade était bien analysée comme un plaidoyer judiciaire obéissant au plan rhétorique canonique : exorde (v. 1-3), narration (v. 4-29), démonstration (v. 30-43) et péroraison (v. 44-8).

En soulignant toutes ces maladresses, notre intention n'est évidemment pas de proposer des « perles » ou de tourner en ridicule telle ou telle copie, mais d'illustrer aussi vigoureusement que possible les erreurs à éviter : nous voudrions vraiment qu'à l'avenir les introductions que nous lirons suscitent notre bienveillance plutôt que notre exaspération.

La conclusion, elle, peut éventuellement se prêter à un élargissement du sujet, mais elle doit avant tout clore la réflexion, en offrant une synthèse des résultats auxquels le développement a permis d'aboutir et en apportant une réponse au problème posé en introduction. En outre, élargir le sujet ne signifie pas ajouter à la va-vite quelques idées vagues que l'on n'aurait pas réussi à intégrer dans le corps du commentaire, mais dont on s'imagine que l'absence déplaira aux correcteurs. Par exemple, nous avons lu cette année des considérations vagues sur « l'enseignement de la moralité religieuse au théâtre », ou sur « la dimension civique de la tragédie », sans grand rapport avec le texte proposé ; mais aussi, reléguées en conclusion et évoquées en trois ou quatre mots, des remarques sur les notions de responsabilité et de culpabilité, ou sur l'intelligence rusée d'Hélène, sa *mêtis*, comme si ces questions ne faisaient pas partie des points essentiels soulevés par la défense de l'épouse de Ménélas. Enfin, enrichir le propos ne signifie pas non plus sombrer dans le hors sujet en établissant des parallèles mal venus avec des circonstances plus ou moins contemporaines, comme le scandale des mariages forcés, qui n'ont du reste pas pris fin au XIX^e siècle, malheureusement.

Le commentaire proprement dit doit éviter la paraphrase : trop de candidats se contentent de décrire ou de raconter le texte sans distance critique, ce qui est particulièrement dommageable dans le cas d'une tirade qui fait un usage aussi subtil de la rhétorique : il était naïf de se contenter de remarquer qu'Hélène en appelait à des « témoins » pour « prouver » qu'elle avait tenté de s'échapper de la citadelle troyenne après la mort de Pâris. Une affirmation n'est en aucun cas une preuve, et Hélène ne court pas grand risque en en appelant vertueusement à des témoins qui ne peuvent qu'avoir péri au combat à l'heure où elle s'exprime. Quelques

Illiade, Hélène, Andromaque, Briséis ou Hécube pour les mortelles, Héra, Athéna, Aphrodite ou Thétis pour les immortelles, et, dans l'*Odyssée*, Hélène encore, Pénélope, Calypso, Circé ou, bien évidemment, Athéna de nouveau, omniprésente dans l'épopée d'Ulysse, manifestent combien Homère, sans attendre lui non plus Euripide, a consacré de vers mémorables aux personnages féminins. Non, les héros et héroïnes d'Eschyle et de Sophocle ne sont pas dénués de personnalité, à la différence des personnages d'Euripide, premier dramaturge « psychologue ». Et Sophocle n'a pas mis en scène Aphrodite dans sa tragédie *Hippocrate* : il s'agit d'Euripide dans *Hippolyte* – Euripide dont les dates de naissance et de mort ne sont pas 916-965 (les références de l'extrait), ce qui en ferait effectivement un auteur tragique (et non un « tragédien », voire un « tragédiste » !) du X^e siècle. Etc.

candidats ont bien vu que ces tentatives d'évasion n'étaient nullement crédibles, mais bien peu ont su en tirer profit pour analyser la stratégie défensive d'Hélène.

Un autre défaut consiste à ne s'attacher qu'aux idées du texte en négligeant la forme et les procédés littéraires qui portent ces idées, ou bien à traiter cette forme en la séparant nettement du fond. Cette année, par exemple, nous avons apprécié l'effort des candidats qui se sont attachés à analyser le récit que propose Hélène du jugement de Pâris en soulignant la structure parallèle des phrases consacrées à chacune des trois déesses (v. 10-16) : on y trouve en tête de vers le nom des trois rivales, ainsi mises en valeur, tandis que l'évocation de leur juge et de leurs offres entre dans des chiasmes qui rendent bien le choix difficile, voire inextricable, auquel Pâris s'est trouvé confronté avant de céder aux promesses de Cypris. En outre, Hélène, en choisissant de clore son récit sur l'action d'Aphrodite, dont les attributs sont soulignés par l'enjambement final qui met l'accent sur le datif instrumental κάλλει (« par la beauté » : v. 16) et lui accorde plus de place dans le texte, prédit habilement l'issue de la querelle en sa faveur. Le relevé de procédés stylistiques voyants permet ainsi d'articuler facilement une réflexion portant à la fois sur le fond et la forme du texte.

Enfin, le commentaire doit porter sur le texte même : bien maîtriser la méthode du commentaire de texte, c'est d'abord éviter les paragraphes hors sujet. La qualité d'une copie ne se mesure pas au nombre de pages, mais à la précision de la lecture du texte et à la pertinence des références extérieures au texte. La culture, les connaissances littéraires et historiques des candidats doivent être mobilisées uniquement pour éclairer leur commentaire de l'extrait, non pour se substituer à une analyse du texte.

- **Citer et commenter le grec.**

Le commentaire, pour être mené au plus près du texte, doit s'appuyer sur le grec, et non sur la traduction donnée en regard. Le jury attend donc du candidat qu'il cite l'original abondamment et en respectant l'orthographe. Cette année encore, nous avons constaté des erreurs dans un trop grand nombre de copies, et notamment l'économie des signes diacritiques (esprits, accents et iotas souscrits) dont l'omission, rappelons-le, constitue une faute en grec. Il convient en outre de restituer les lettres élidées quand c'est utile.

La citation grecque doit également être extraite avec précision et pertinence. Certains candidats l'amputent parfois d'un mot-clef, montrant par là leur incapacité à repérer dans le texte grec les mots correspondant à la traduction française sur laquelle ils se sont appuyés. Ainsi, très souvent, les participes substantivés perdent-ils leur article ; les enclitiques disparaissent bien qu'un accent subsiste sur le mot précédent, ou, au contraire, commencent une citation ; les verbes perdent leurs compléments, les sujets leurs verbes. Faut-il préciser que la « solution » consistant à donner un contexte plus long pour être certain que les « bons » mots s'y trouvent ne trompera pas le jury ?

Citer le texte grec, par ailleurs, ne signifie pas noter précipitamment des termes relevant d'un même champ lexical sans se soucier d'en tirer autre chose qu'une description du texte : dire que la présence de ἐνδίκως (v. 44) et δικαίως (v. 45) montre que ce texte a une tonalité judiciaire n'est pas un commentaire. Et cela devient plus gênant encore quand un tel relevé désordonné fait contresens : utiliser le verbe γαμέω-ῶ et le vers 45 pour appuyer le fait que Ménélas est appelé « son mari » par Hélène est une grave erreur de compréhension d'un passage pourtant accompagné de sa traduction.

D'autres candidats se laissent abuser par la traduction française proposée, qui ne livre pas toujours un calque grammatical du texte grec, ou bien prétendent au contraire souligner les libertés que prend le traducteur avec le texte pour produire tel ou tel effet alors même que le tour proposé est cette fois parfaitement fidèle. Ainsi, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir dans la copie d'un candidat que la véhémence d'Hélène était rendue en français par les impératifs « Écoute maintenant » et « Écoute-moi bien » alors que, selon lui, ni ἄκουσον ni σκέψαι n'étaient à ce mode en grec ! Nous invitons donc les candidats à s'appuyer avant tout sur la construction syntaxique de la phrase grecque avant d'attribuer telle ou telle fonction grammaticale à un mot ou groupe de mots ou d'en proposer telle ou telle analyse.

La traduction française peut évidemment, dans un premier temps, servir de support à l'analyse et à la compréhension du texte, mais le candidat doit s'astreindre à retraduire pour lui sinon la totalité du texte, du moins les passages qu'il a l'intention de citer et de commenter en détail. Certains l'ont d'ailleurs fait spontanément et nous avons apprécié leur effort. D'autres ont également, pour tel ou tel point de détail, concentré leur attention sur la traduction française telle qu'elle était proposée et l'ont commentée avec pertinence. Par exemple, au vers 35 ; plusieurs candidats ont relevé que l'ordre adressé en français à Ménélas, « Mais à moi accorde le pardon ! », était en grec une expression impersonnelle et que la traduction soulignait par cette « trahison » la volonté d'Hélène de susciter la pitié de son époux.

Enfin, nombre de candidats manquent ou font un mauvais usage du vocabulaire grammatical élémentaire qui doit leur permettre de rendre compte des mots du texte. Les particules grecques deviennent des adverbes, les négations des verbes, les adverbes des adjectifs, de même que les participes, qui perdent ainsi tout statut verbal. Les systèmes conditionnels sont mal identifiés, et notamment l'irréel et le potentiel sont confondus : il n'est pourtant pas inutile, pour commenter les intentions d'un locuteur, de savoir déceler les nuances impliquées par l'emploi de chacun de ces systèmes. Une analyse grammaticale fine du texte grec, qui suppose évidemment la maîtrise de la terminologie syntaxique, s'avère précieuse pour une compréhension correcte du sujet.

- **Culture générale et emploi des connaissances liées au thème : quelques clefs**

Rappelons-le encore : un commentaire précis et pertinent du texte proposé assure au candidat une bonne note. L'analyse peut être aussi étoffée par des sources extérieures (littéraires, historiques, philosophiques, voire iconographiques). Et il est évident que le jury s'attend à voir mobilisées les connaissances que les candidats ont acquises en travaillant la thématique au programme. Néanmoins, ces connaissances doivent être mises au service de la compréhension du sujet et non prendre la forme d'exposés plus ou moins adroitement rattachés à celui-ci.

Hélène est une figure mythique riche et complexe indissociable de la tradition de la guerre de Troie. Dans la version traditionnelle du mythe, celle de l'*Iliade*, à laquelle se rattachent *Les Troyennes*, elle a vécu dix ans au palais de Priam comme épouse de Pâris, après avoir abandonné Sparte et son époux Ménélas. Dans une autre version, due sans doute au poète lyrique Stésichore, au VI^e siècle, et qu'Euripide a également exploitée dans son *Hélène*, qui date de 412 av. J.-C., Hélène n'est pas allée à Troie : c'est un fantôme à sa semblance, fabriqué par Héra, qu'épousa Pâris, tandis que la véritable Hélène attendait fidèlement Ménélas en Égypte où elle avait été transportée par les dieux. Dans *Hélène*, l'héroïne parvient après bien

des peines à faire reconnaître son innocence – encore cela n'est-il possible que parce que le fantôme ramené de Troie disparaît, prouvant ainsi la véracité des protestations de la véritable Hélène. Dans *Les Troyennes*, qui nous occupent ici, Hélène est dans une situation difficile puisqu'elle ne peut songer à nier avoir abandonné son foyer et sa patrie : ses protestations d'innocence se concentrent sur les causes, humaines et divines, qui l'exonèrent, dans son discours, de toute responsabilité. Dans toutes les versions du mythe, Ménélas épargne et reprend sa belle épouse, c'est une donnée fondamentale que l'on pouvait, voire devait, avoir présente à l'esprit en étudiant ce plaidoyer des *Troyennes*.

Fille d'une mortelle, Léda, et de Zeus, Hélène est un personnage dont la nature est ambivalente, liée à la fois au monde des hommes et au monde des dieux. Ambivalente également sa position, à l'issue de la guerre de Troie : elle est une Grecque traitée en captive troyenne par les Grecs vainqueurs, qui investit ici l'espace scénique de son corps admirable et de sa parole éloquente pour sauver sa vie menacée. Elle s'adresse à Ménélas, qui a tout pouvoir sur elle, en présence d'Hécube qui n'en a aucun, excepté celui de la haïr et de le faire savoir. La présence hostile du Grec et de la Troyenne fait ressortir la solitude d'Hélène et son statut singulier, celui d'une accusée qui retourne les accusations contre ses accusateurs, en mettant l'accent sur la toute-puissance des dieux, en particulier de Cypris, auxquels vainqueurs et vaincus sont uniformément soumis. De quoi est accusée Hélène ? Quelle est la faute pour laquelle elle risque la mise à mort ? D'avoir déclenché une guerre meurtrière en s'enfuyant avec Pâris : Ménélas est tout autant chef de guerre vainqueur que mari trompé. Hélène va donc s'employer à démontrer que sa fuite de Sparte n'est pas l'effet de sa volonté mais de circonstances auxquelles présidait une volonté divine : elle est, tout autant que Troie, une victime ! Voire plus encore que Troie, car elle s'applique à présenter comme une souffrance non seulement les peines de la guerre dont *Les Troyennes* brossent un tableau pathétique, mais tout ce qui les a précédées : sa beauté fatale d'abord pour elle-même (ὠλόμην ἐγὼ | εὐμορφία παθεῖσα : v. 20-1), son départ de Sparte (v. 25-6, 31-5), son mariage « de force » (βία : v. 45). C'est pourquoi son exécution serait une « injustice » commise envers une femme qui n'est coupable de rien, n'ayant rien décidé (v. 44-7). Pire, ce serait une impiété, fait-elle habilement comprendre, puisque sa faute involontaire est le fruit d'une décision divine (v. 47-8). Peut-il être question de « châtier la déesse » (Τὴν θεὸν κόλαζε : v. 33) ? Une déesse contre laquelle nul ne peut rien, pas même le roi des dieux (v. 34), « esclave » (κείνης δὲ δοῦλός ἐστι : v. 35), ô combien ! de l'amour : combien de fois Zeus n'encourt-il pas la colère d'Héra en succombant aux charmes de mortelles ou de déesses ? N'en est-elle pas la preuve, elle, Hélène, née de l'étreinte du cygne et de Léda ? Beaucoup trop de candidats ont manqué la dimension rhétorique, provocatrice, des injonctions d'Hélène à « châtier la déesse », à être « plus fort que Zeus » (Διὸς κρείσσων γενοῦ : v. 33) : elle ne flatte pas Ménélas, mais lui représente ce qu'il y aurait d'« insensé » (ἄμαθές : v. 48) à punir une femme qui n'a fait que jouer un rôle imposé par les desseins divins. Ce serait assurément là de la part du roi un comportement plein d'*hybris* qui lui vaudrait la colère de ces divinités auxquelles il se croit apparemment supérieur. Les hommes ne châtient pas les immortels : après la chute de Troie, Néoptolème a payé fort cher d'avoir demandé raison à Apollon de la mort de son père Achille. Que les dieux soient cruels et injustes n'est ni normal ni anormal, c'est une possibilité intégrée à l'ordre du monde, que nous devons nous garder d'examiner selon des critères moraux anachroniques. Quoi qu'il en soit, il ne fallait jamais perdre de vue que toutes les paroles d'Hélène sont dictées par le souci

d'obtenir sa grâce, et non d'exposer des vues théoriques prêtées à Euripide sur les rapports entre les hommes et les dieux (faut-il préciser que le dramaturge ne doit pas être confondu avec ses personnages ?).

La responsabilité des accusateurs d'Hélène dans les « malheurs » qu'ils lui imputent (τῶν κακῶν : v. 4) encadre ce qui est présenté comme le nœud de l'affaire, le Jugement de Pâris : Hécube a enfanté le séducteur d'Hélène (v. 4) ; et Ménélas a laissé la place libre en quittant Sparte précisément au moment où Pâris était accueilli en hôte à son palais (v. 28-9). La naissance de Pâris est marquée d'un sombre présage, ce rêve prémonitoire d'Hécube où la « cruelle (πικρὸν) image d'une torche » (v. 7) entraîne fatalement à sa suite la « cruelle servitude » (πικρῶς ἐδούλωσ[ε] : v. 47) qu'Hélène a pris grand soin de s'attribuer. Hélène n'a rien à voir avec la naissance et la survie de Pâris. Elle a été abandonnée sans défenseur à un homme soutenu par la déesse la plus puissante (v. 25-9) et devenu, de ce fait, un ἀλάστωρ : un « fléau divin » (v. 26). Comment pourrait-elle être coupable ? Ainsi, le départ de Sparte, le point central du dossier contre Hélène, mis en valeur par l'hypophore des v. 23-4 et la question rhétorique des v. 30-2, est-il rapporté conjointement à la puissance de Cypris et à la négligence conjugale de Ménélas. Dans cette tirade « judiciaire » construite comme une plaidoirie, la défense d'Hélène prend tous les traits d'un réquisitoire. En particulier, elle est pleine de ces prolepses, ou « antéoccupations » (v. 1-3, 23-4, 30-2), par lesquels, devant les tribunaux athéniens, le demandeur s'efforce d'anticiper les arguments du défendeur, à la fois parce que l'accusateur parle le premier sans pouvoir toujours répliquer à l'accusé dès lors que l'action n'est pas privée, mais aussi parce que de telles anticipations permettent de disqualifier par avance la partie adverse. Hélène, qui cherche à prendre l'avantage, renverse donc la situation et fait sien le vieil adage selon lequel la meilleure défense est encore l'attaque.

Il a été souvent bien remarqué qu'Hélène était fort loin d'accabler son séducteur. Il y a deux raisons à cela. D'abord, dans une optique pragmatique, Pâris étant mort, il ne peut être question de faire dévier sur lui la colère de Ménélas : il est bien plus habile d'essayer de faire porter la faute sur Hécube qui, elle, est bien là. Mais, surtout, en présentant Pâris, dont la naissance était déjà marquée de l'empreinte du malheur, comme une victime, lui aussi, des manœuvres divines, Hélène souligne le défaut de responsabilité humaine dans les entreprises des hommes. La narration du Jugement de Pâris, réduite aux promesses « sous condition » faites par les déesses au jeune homme (εἴ σφε κρίνειεν Πάρις : v. 13 ; εἰ θεὰς ὑπερδράμοι | κάλλει : v. 15-6 ; l'emploi de l'optatif oblique en lieu et place du subjonctif éventuel souligne qu'Hélène prend ses distances : sinon, elle aurait conservé le mode du style direct), met en scène l'ambiguïté et l'ironie inhérentes à la marche des affaires humaines et divines. Héra, Athéna et Aphrodite demandent à Pâris de désigner la plus belle d'entre elles tout en lui offrant des récompenses qui vont motiver la désignation de la gagnante ; or Pâris est « frappé d'admiration pour les charmes » d'Hélène (τοῦμόν εἶδος ἐκπαγλουμένη : v. 14) que lui offre Aphrodite (δώσειν ὑπέσχετ[ο] : v. 15), et c'est donc la beauté d'Hélène qui détermine l'attribution du prix de la beauté à Cypris (κάλλει : v. 16). La beauté divine a besoin de la beauté humaine pour être reconnue, ce qui amène à reconsidérer les rapports entre les hommes et les dieux. Les dieux sont tout-puissants mais les hommes ont de la valeur et sont précieux pour les dieux : monde des dieux et monde des hommes ne se conçoivent pas l'un sans l'autre. De plus, n'oublions pas qu'Hélène parle pour sauver sa vie : face à Ménélas, sa beauté est un argument de poids. Les manipulations d'Aphrodite pour remporter un prix trouvent un écho dans les manipulations rhétoriques d'Hélène pour sauver sa

vie. Manipulations qui, du reste, ne se cantonnent pas au domaine de la rhétorique. L'insistance d'Hélène sur son apparence, son corps, sa beauté, nous invite à prendre la mesure du pouvoir de séduction que le personnage exerce. Les multiples tentatives d'évasion qu'elle affirme avoir faites, peu crédibles par elles-mêmes et destinées à être balayées dans la réponse qu'Hécube lui opposera, ont surtout pour effet de mettre en valeur le mot $\sigma\omega\mu\alpha$ à la coupe du v. 43, ce « corps » dont on sait qu'elle joue admirablement.

Enfin le choix de Pâris, préférant l'amour au pouvoir et à la gloire de la guerre, a abouti à un carnage dont ont souffert l'Europe et l'Asie. Choisir l'amour revenait, *in fine*, à choisir la guerre, de même que la paix et la prospérité que garantissait pour la Grèce son mariage avec Pâris se sont retournées, pour elle, en souffrance et en servitude (v. 17-22, 45-7). On aurait dû honorer Hélène, la « couronner », pour avoir assuré la paix à la Grèce par ce mariage, et on la couvre d'injures (v. 21-2). Tout se retourne en son contraire, dit-elle, tout en mettant elle-même en œuvre une stratégie de retournement puisque l'accusée se fait accusatrice: alors même qu'elle accable Cypris de reproches, Hélène œuvre à l'ultime victoire de la déesse puisqu'elle pousse son époux à reconnaître la suprématie d'Aphrodite, y compris face à Zeus (v. 33-5 et 47-8). Autrement dit, la gracier ne signifie pas seulement reconnaître le bien-fondé des raisonnements d'Hélène, mais aussi succomber, encore une fois, à la puissance de Cypris. Sur le mont Ida, Hélène a permis à Aphrodite de remporter le prix de la beauté : il s'agit à présent qu'Aphrodite et son pouvoir sauvent la vie d'Hélène.

En conclusion, notons que, comme toujours, le texte formait un tout qu'il fallait considérer à la fois dans le détail et dans son ensemble. C'est la seule manière d'en saisir toutes les articulations et les nuances, de mettre en évidence tous les jeux d'écho qui s'y font entendre et qui sont essentiels à sa juste interprétation. On ne peut évidemment pas traiter séparément la version et le commentaire : rappelons encore une fois que les deux exercices sont ici indissociables et complémentaires.

Pour la version, nous encourageons vivement les candidats à traduire du grec régulièrement avec leur grammaire sous les yeux en analysant systématiquement formes et constructions. Il leur sera utile de procéder à des révisions méthodiques de la morphologie et de la syntaxe grecques. Pour le commentaire, la méthode de l'exercice n'est pas suffisamment maîtrisée. Nous exhortons donc les candidats à aborder avec rigueur cette partie de l'épreuve. Enfin, il est extrêmement précieux de lire des textes traduits afin de s'imprégner de la civilisation grecque, à la fois proche et très éloignée de la nôtre. Ainsi, quelle que soit la thématique abordée durant l'année, il serait normal que les candidats aient au moins lu l'*Illiade* et l'*Odyssée* d'Homère ainsi que les œuvres des trois Tragiques. Cela leur rendrait de grands services, et pas seulement pour cette épreuve.